



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°546) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES, BERLIOZ, POLE DOCUMENTAIRE, SOSTENUTO, COUPERIN ET L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL, A L'ASSOCIATION « CORRESPONDANCES ET MUSIQUE »

**DÉCISION N° AU-18-345
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, domiciliée 31 quai Jayr, 69009 Lyon, d'organiser des auditions dans les salles Sostenuto et Couperin, le 15 octobre 2018 de 13 h à 16 h 30, des répétitions dans la salle Berlioz, le 2 décembre 2018 et les 3 et 4 juillet 2019 de 10 h à 19 h, et le 3 décembre de 9 h à 17 h 30 et le 4 décembre 2018 de 9 h à 16 h 30, une répétition au Pôle documentaire, le 11 mai 2019 de 10 h à 19 h, des répétitions à l'auditorium Jean-Pierre Miquel, le 23 octobre 2018 et les 3, 4 et 5 mars et 19 et 20 mai 2019 de 10 h à 19 h et le 21 mai de 10 h à 18 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, domiciliée 31 quai Jayr, 69009 Lyon, une convention de location de salles, un montant de 726,99 € TTC (sept cent vingt six euros et quatre-vingt dix-neuf centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des auditions dans les salles Sostenuto et Couperin, le 15 octobre 2018 de 13 h à 16 h 30, des répétitions dans la salle Berlioz, le 2 décembre 2018 et les 3 et 4 juillet 2019 de 10 h à 19 h, et le 3 décembre de 9 h à 17 h 30 et le 4 décembre 2018 de 9 h à 16 h 30, une répétition au Pôle documentaire, le 11 mai 2019 de 10 h à 19 h, des répétitions à l'auditorium Jean-Pierre Miquel, le 23 octobre 2018 et les 3, 4 et 5 mars et 19 et 20 mai 2019 de 10 h à 19 h et le 21 mai de 10 h à 18 h 30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181112-lmc1H5748H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/11/2018
Date de Publication : 12/11/2018